

Financement de la transition énergétique : une expertise très particulière

Amundi
ASSET MANAGEMENT

Matthieu Poisson, directeur général d'Amundi Transition Énergétique, nous explique l'approche spécifique développée par Amundi pour aborder une classe d'actifs en plein essor.



«La logique Amundi Transition Énergétique est de coinvestir au côté d'EDF dans de nouveaux projets.»

Matthieu Poisson, directeur général d'Amundi Transition Énergétique

En 2016 YTD,
49 %
des projets européens d'infrastructures (tous secteurs) investis par des fonds concernaient les énergies renouvelables (227 projets sur 468).

Pourquoi les investisseurs sont-ils très demandeurs d'une classe d'actifs comme les infrastructures d'énergies renouvelables ?

Tout d'abord, ils sont poussés en ce sens par le contexte de taux bas, qui les amène à rechercher des actifs offrant un rendement régulier quitte à devoir renoncer à la liquidité immédiate et accepter d'investir sur le long terme. Ensuite, pour les investisseurs soumis à Solvabilité II, les infrastructures énergétiques bénéficiant d'un cadre tarifaire stabilisé sont plutôt bien traitées en matière de consommation de capital réglementaire. Enfin, l'article 173 de la loi de transition énergétique les force à démontrer qu'ils participent au financement de la transition énergétique.

Quels sont les différents moyens d'aborder cette classe d'actifs pour les investisseurs institutionnels ?

On peut envisager trois approches. D'abord, l'investissement en direct, qui va nécessiter des équipes étoffées pour trouver les actifs et gérer le risque industriel dans la durée. Une telle approche est sans doute possible sur des actifs de production comme le photovoltaïque mais peut s'avérer plus difficile sur des actifs comme l'éolien, sans parler d'un réseau de chaleur urbain. Deuxième solution : passer par des fonds d'infrastructures, avec l'inconvénient que les énergies renouvelables ne vont typiquement représenter que 15 à 20 % du portefeuille. Ces

fonds ont de surcroît généralement une approche de type «private equity» – acheter un actif pour le valoriser et le revendre dans 5 ou 7 ans – qui n'est pas compatible avec la recherche d'un rendement régulier sur longue durée. Il existe une autre catégorie de fonds disponible qui offre des profils d'investissement 100 % «pure play» renouvelable. Néanmoins ces fonds restent souvent enfermés dans une stratégie de rotation rapide des actifs, mais surtout leur performance historique est assez dispersée, notamment en raison d'un manque de diversification et d'un niveau d'aléa industriel plus élevé que prévu.

Amundi a développé une approche très particulière avec Amundi Transition Énergétique, société commune avec EDF. Quels sont les avantages de cette approche ?

Nous sommes partis du constat que les investisseurs sont aujourd'hui prêts à abandonner de la liquidité en échange d'un rendement régulier. Amundi Transition Énergétique (60 % Amundi, 40 % EDF) va donc proposer des fonds d'une durée de vie de vingt-cinq ans, alignée avec celle des actifs sous-jacents. Le premier avantage du partenariat est de nous offrir un accès privilégié au pipeline existant et futur de projets d'EDF, sans nous interdire d'aller chercher des investissements ailleurs. Ainsi, nous connaissons déjà plus de la moitié de nos opportunités d'investissements des 5 ans à venir et elles ne se limiteront

pas au solaire ou à l'éolien. Par exemple, les réseaux de chaleur ou l'éclairage public, où les filiales d'EDF ont des positions de leader, sont des activités clés de la transition énergétique, difficilement accessibles en direct aux fonds classiques, notamment sur la grande masse du marché constitué par des contrats de taille modeste. L'autre avantage réside dans la gestion des risques industriels, qui sera assurée par EDF. Ainsi sur la seule activité éolienne, EDF dispose d'une force de frappe de 3 000 personnes pour la maintenance. Un tel dispositif procure au fonds un niveau et un type d'expertise inégalables par rapport à un fonds plus classique.

Mais les investisseurs ne vont-ils pas prendre des risques dont EDF ne veut pas ?

Non. La logique Amundi Transition Énergétique est de coinvestir au côté d'EDF dans de nouveaux projets. La capacité d'investissement du premier fonds institutionnel envisagés (environ 500 millions d'euros par an) reste très modeste au regard de ce que le groupe EDF investit annuellement dans le renouvelable, notamment dans le cadre du doublement de sa capacité d'ici 2030. Cette configuration permettra à l'équipe de gestion de rester sélective. Par ailleurs, les caractéristiques du modèle proposé permettront de s'assurer qu'EDF restera exposé aux résultats économiques des projets retenus tant du point de vue financier qu'industriel. ■

Informations promotionnelles non contractuelles communiquées uniquement à titre d'information, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une sollicitation de vente. Ce document n'a pas vocation à être diffusé auprès de, ou utilisé par, toute personne, investisseur qualifié ou non, d'un pays ou d'une juridiction dont les lois ou les règlements l'interdiraient notamment les US Persons au sens du Securities Act de 1933. Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle. Toutes ces informations sont réputées exactes à janvier 2017. Amundi Asset Management, Société anonyme au capital de 596 262 615 - Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP04000036 - siège social 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - 437 574 452 RCS Paris - www.amundi.com, janvier 2017